

LE DOYEN DE LA FACULTE DE MEDECINE SORBONNE UNIVERSITE

- Vu le code de l'éducation, notamment l'article L613-2,
- Vu l'arrêté du 10 juillet 2017 portant création du Diplôme interuniversitaire PSYCHOPHARMACOLOGIE ET THÉRAPEUTIQUES PAR STIMULATION CÉRÉBRALE
- Vu l'arrêté de délégation de signature en date du 2 janvier 2023 de la présidente de Sorbonne Université à M. Bruno RIOU, doyen de la faculté de médecine,

ARRETE

Article 1 : Il est créé pour l'année universitaire 2022-2023, un jury d'examen pour le Diplôme interuniversitaire PSYCHOPHARMACOLOGIE ET THÉRAPEUTIQUES PAR STIMULATION CÉRÉBRALE

Article 2 : Le jury est présidé par le Professeur Bruno MILLET (PU-PH) Sorbonne Université ou son représentant

Article 3 : Le jury est composé comme suit :

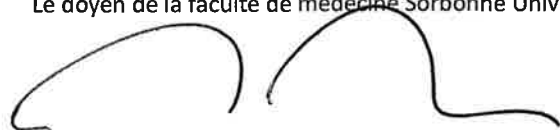
Professeur	Olivier GUILLIN (PU-PH)
Docteur	Thibaut DONDAINE (MCU)
Docteur	Jean DE LEPINAU (Praticien Attaché)

Article 4 : Le jury se réunit à la demande de son président.

Article 5 : Le directeur général de la faculté de médecine Sorbonne Université est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Paris le 20 février 2023

Le doyen de la faculté de médecine Sorbonne Université



Bruno RIOU